

NEIGHBORS – BETWEEN ALLIES AND FOES

LA ROUMANIE ET LA RUSSIE – SUR LES AVATARS D’UN VOISINAGE (1878-1880)*

DANIELA BUȘĂ

Ayant contribué d’une manière décisive à la défaite des révolutions roumaine et hongroise en 1848, la Russie avait renforcé son image d’ennemi de la liberté, de la démocratie et de l’esprit novateur et celle de « gendarme » de l’Europe, appellation employée par les contemporains pour décrire la manière dont la Russie s’était impliquée dans les événements et les manœuvres entreprises afin de maintenir sa présence aux Principautés. Graduellement, la Russie avait renoncé à dissimuler ses intentions, ses projets ambitieux visant le sud-est de l’Europe devenant un souci réel et pressant pour les Européens. Déclenché par les puissances occidentales dans le but exact de prévenir la désintégration de la Porte, la guerre de Crimée allait apporter le déclin du prestige et de la position de la Russie dans la zone. L’institution de la pleine liberté du commerce et de la navigation aux bouches du Danube et dans la mer Noire, ainsi que l’établissement d’une garantie collective sur les Principautés roumaines avaient été un signal clair concernant l’intention des puissances européennes de récupérer cette zone du point de vue stratégique et de bloquer les projets expansionnistes de la Russie¹. Pour un temps, la Russie fut obligée de se réfugier « dans une soi-disant phase de contemplation et de neutralité »², ce qui ne l’empêcha point de prendre note avec grande satisfaction, tout au long de la septième décennie, de la dissolution du pouvoir des vainqueurs dans la guerre de Crimée³ et de l’aggravation des dissensions entre les anciens alliés. En même temps, la diplomatie russe essaya de saisir toute occasion pour faire annuler les clauses outrageuses de

* Cet article a été élaboré dans le cadre du projet *Bases de données historiques. Conception, gestion et analyse statistique d’une base de données sur les voyageurs étrangers qui ont parcouru les pays roumains au XIX^e siècle*, projet financé par CNCSIS-UEFISCSU, PNII – IDEI code ID_21/2008, contrat n° 847/2009.

¹ Apostol Stan, *Protectoratul Rusiei asupra Principatelor Române 1774-1856*, București, 1995, p. 286.

² Paul Cernovodeanu, *Relațiile comerciale româno-engleze în contextul politicii orientale a Marii Britanii (1803-1878)*, Cluj-Napoca, 1986, p. 189.

³ La France échoua dans son intervention au Mexique, l’Autriche fut défaite par la Prusse dans la guerre de 1866 et dut recourir au dualisme avec la Hongrie et la Grande Bretagne se concentra sur les problèmes des colonies (la révolte des Indes de 1857-1858, les conflits de l’Extrême Orient (1856-1860).

1856, pesa attentivement les chances d'une telle démarche et s'érigea en protectrice des nations opprimées dans la zone des Balkans et du christianisme orthodoxe. Animée par le courant panslaviste, la persuasive diplomatie de Saint-Pétersbourg essaya de profiter de la complexité de la situation dans la zone, du degré avancé de décadence de la Sublime Porte, de l'espoir des peuples de vivre en liberté et échafauda des stratégies et des projets dans lesquels « la reconnaissance » des nouveaux États envers la Russie ne manquait jamais d'être incluse⁴.

Avec la modification de l'équilibre de forces en Europe par la défaite de la France à Sedan et la transformation de l'Allemagne en grande puissance, la Russie considéra que le moment était venu pour faire abroger certaines clauses du Traité de paix de Paris de 1856. Ainsi, en octobre 1870, le chancelier Gortchakov sollicitait, par une note adressée aux cabinets européens principaux, la révision de la clause concernant la neutralité de la mer Noire. Bien qu'intéressée par d'autres modifications aussi, la Russie se limita à la conférence de Londres de 1871 à cet unique aspect, « évitant ainsi de troubler l'équilibre précaire dans la question orientale »⁵ par la mise en discussion de certains aspects délicats. L'alliance entre les trois empereurs (1873), mais surtout l'accord de Reichstadt (26 juin / 8 juillet 1876) et la convention secrète de Budapest (3/15 janvier 1877)⁶ offraient à la Russie non seulement l'appui des monarchies allemande et autrichienne, mais aussi l'impulsion de faire matérialiser ses projets.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'évolution de la Roumanie moderne, marquée par la réalisation de l'unité politique et l'obtention de l'indépendance, partie d'un ample processus européen d'affirmation et d'organisation des nations. Les sept années de règne d'Alexandru Ioan Cuza furent caractérisées par la priorité nationale et les démarches pour l'affirmation du pays, la neutralisation ou l'annulation des conséquences des ingérences étrangères, générées en égale mesure par le régime juridique de la garantie collective des puissances européennes et de leur groupement de forces. Les actes de nature intérieure les plus importants acquièrent, dans les conditions données, la valeur et le poids de certains actes internationaux, leur réalisation, dans la majorité des cas, tenant de la politique du

⁴ Nikolai Pavlovitch Ignatiev, l'ambassadeur russe auprès de la Sublime Porte, avait un plan en ce sens, notamment celui d'attirer les États balkaniques dans une soi-disant confédération, sous l'influence de la Russie.

⁵ Paul Cernovodeanu, *op. cit.*, p. 264.

⁶ À Reichstadt, François-Joseph et Alexandre II ont convenu que, dans l'éventualité de la dissolution de l'Empire ottoman, la Bosnie-Herzégovine reviendrait à l'Autriche-Hongrie et le sud de la Bessarabie à la Russie, territoire perdu par cette dernière à la suite de la guerre de Crimée ; la Roumanie, la Serbie et le Monténégro devenaient des États indépendants et la Bulgarie, la Roumélie et l'Albanie des États autonomes. Tous ces aspects se retrouvent aussi dans la convention secrète de Budapest, qui confirme l'indépendance pour les trois pays et l'union à la Grèce de la Crète, de la Thessalie et d'une partie de l'Épire.

fait accompli, devenue effectivement une modalité d'exercer le gouvernement. L'institution de la monarchie constitutionnelle, l'accession au trône du prince Carol de Hohenzollern et l'adoption de la Constitution de 1866, expressions du même fait accompli, marquèrent le début de « la révolution pour l'indépendance », syntagme employé par certains historiens⁷.

En 1866-1878, l'organisation politique et le facteur national furent prépondérants, les efforts politiques et diplomatiques visant à assurer la souveraineté et l'intégrité nationale constituant une dominante. Le déclenchement de la crise orientale en 1875 et la dynamique de la politique européenne dictèrent une intensification des efforts. Le manque d'implication des puissances garantes dans toute prise de responsabilité au sujet de la neutralité et l'inviolabilité de son territoire forcèrent la Roumanie de traiter avec la Russie qui, intéressée à annuler d'autres clauses du traité de 1856 également, mais surtout à élargir son aire d'intérêt, consolider son influence, sa domination et son contrôle dans la zone des Balkans, préparait le déclenchement de la guerre contre la Porte. Par la proclamation de l'indépendance, qui rejetait la suzeraineté anachronique de la Porte et laissait sans objet le régime de garantie collective des puissances européennes, les facteurs de décision de Bucarest espéraient pouvoir neutraliser toute combinaison politique ayant la Roumanie comme objet. Malheureusement, ce ne fut point possible. Nous devons admettre que, pour le moment, la proclamation de l'indépendance ne généra point la réaction que les leaders de Bucarest espéraient, notamment la reconnaissance du nouveau statut, tant par les petits États de la zone que par les puissances européennes, ces dernières n'ayant aucune intention de prendre en considération des décisions prises sans leur consultation et sans leur accord. La consécration juridique de l'indépendance ne serait obtenue qu'à Berlin, de manière conditionnée et après une participation effective de la Roumanie dans la guerre contre les Turcs.

Par ses stipulations, le Traité de Berlin sanctionnait les accords conclus en 1876 et 1877 au sujet du sud-est de l'Europe, démontrait le rôle des grandes puissances dans l'évolution et le dénouement des événements et la position adoptée vis-à-vis des requêtes et besoins exprimés par les peuples des Balkans. Les actes du Congrès montrèrent ce que les puissances européennes avaient inutilement essayé de cacher, tandis que le chancelier de l'Allemagne n'hésita point à laisser entendre le fait que les petits pays dépendaient des grands pays, notamment de leur volonté, de leurs intérêts et surtout de leurs rivalités. Les relations entre la Roumanie et la Russie sont éloquentes en ce sens. Tant qu'elle trouva avantageux d'assister ou d'encourager la Roumanie dans ses efforts de définir son statut, la Russie agit dans ce sens, sans invoquer l'incompatibilité avec le droit international. Ce qui arriva en novembre

⁷ Gheorghe Platon, *De la constituirea națiunii la Marea Unire. Studii de istorie modernă*, Iași, 1998, pp. 34-35.

1869, lorsqu'elle signa une convention consulaire sans l'assentiment du Constantinople⁸, qui resta pourtant inappliquée, suite aux protestations lancées par la Porte et par les puissances européennes, et en juin 1874, lorsque l'ambassadeur russe à Constantinople, le comte Ignatiev, se rallia aux représentants d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne soutenant la Roumanie dans ses efforts d'obtenir le droit de conclure des conventions commerciales⁹, en se délimitant ainsi par rapport à la Grande Bretagne et à la France, et aussi en mars 1876, lorsqu'elle signa une convention commerciale similaire à la convention roumaine-autrichienne-hongroise de l'année précédente. Sans grande portée économique mais très importante du point de vue politique, tel que souligné par le ministre des Affaires Étrangères roumain, Mihail Kogălniceanu, la convention conclue avec la Russie était utile non seulement « pour réduire les maux du monopole commercial exercé jusqu'à présent par un seul pays », mais aussi pour le fait que, dans ce cas, la Roumanie avait besoin de l'appui des grandes puissances, dont la Russie était une¹⁰.

Devenue par la force des circonstances l'alliée de la Russie, la Roumanie allait constater bientôt le caractère illusoire de ce statut dépourvu de continuité et de consistance. Peu après la signature d'une convention militaire avec la Roumanie, par laquelle la Russie s'engageait à respecter les droits politiques de celle-ci, ainsi qu'à maintenir et à défendre sa souveraineté, les armées tsariste et roumaine luttant par la suite côte à côte et contribuant en égale mesure à la victoire, au début de l'année 1878 Saint-Petersbourg bloquait la participation de la Roumanie aux négociations des termes de l'armistice, pour la raison que cette participation aurait été en désaccord avec le statut international de pays dont l'indépendance n'avait pas été confirmée par l'Europe et, en plus, superflue, vu que « les intérêts roumains seront vivement soutenus [n.n. par la Russie], que notre indépendance était assurée et que le pays sera largement dédommagé de ses sacrifices par l'obtention de la Dobroudja »¹¹. En réalité, même si par la convention d'avril 1877 la Russie avait reconnu l'inviolabilité du territoire de la Roumanie, par ce refus elle ne faisait que s'assurer qu'elle aurait les mains libres dans les négociations avec la Porte et

⁸ Le document stipulait l'obligation des citoyens russes en passage ou établis en Roumanie de se soumettre aux lois roumaines et l'obligation des citoyens roumains en passage ou établis en Russie de se soumettre aux lois impériales. Voir le texte de la convention chez Ion Ionașcu, Petre Bărbulescu, Gheorghe Gheorghe, *Tratatetele internaționale ale României, 1354-1920*, București, 1975, doc. n° 482.

⁹ *Independența României. Documente*, vol. II, I^{ère} partie *Corespondență diplomatică străină 1853 – 1877 mai*, București, 1977, p. 69, doc. n° 33.

¹⁰ « Monitorul oficial », n° 161 du 23 juillet / 4 août 1876, séance du 13 juillet 1876, pp. 4006-4008 ; ibidem, n° 163 du 25 juillet / 6 août 1876, séance du 14 juillet 1876, pp. 4064-4066.

¹¹ *Documente oficiale. Din corespondența diplomatică de la 2/14 septembrie 1877 până la 16/28 iulie 1880 prezentate corpurilor legiuitoare în sesiunea anului 1880-1881*, București, 1880, pp. 20-21.

l'obtention du sud de la Bessarabie – une question d'orgueil pour le tsar Alexandre II –, mettant ainsi en pratique les accords secrets conclus avant le début du conflit. Pour la réussite de ses plans, selon notre grand historien Nicolae Iorga, « y compris celui de nous dépouiller, la diplomatie russe ne voulait s'engager avec nous sous aucun rapport. Elle voulait rien nous devoir et que l'on ne s'attribue point, même en moindre mesure, le caractère d'allié, car être un allié signifiait être indépendant et la Russie voulait qu'au moment des négociations de paix nous ne figurions point dans cette qualité de gens qui, dans leur organisation politique propre, avaient été libres de choisir une voie. La Russie ne voulait pas qu'un territoire turc, selon le Traité de Paris, qui devait se libérer, mais seulement après la conclusion de la paix, fonctionne de manière indépendante sur le plan politique. Et cela non pour nous offenser, mais suivant la logique de calcul de cette savante diplomatie, qui demandait que l'on soit part de l'Empire turc, dans le sens le plus vaste de cet empire, pour pouvoir être soumis à l'opération d'amputation préfigurée. »¹²

Les relations roumano-russes devinrent plus tendues au printemps de l'année 1878 à cause des implications de la stipulation du Traité de San Stefano concernant l'occupation militaire de la Bulgarie pour deux années. Malgré toutes les pressions et les menaces de la part de la Russie, allant jusqu'à l'occupation du pays et le désarmement de l'armée roumaine¹³, le gouvernement de Bucarest ne se laissa point intimidé et refusa de signer une convention militaire qui aurait autorisé le passage des troupes impériales à travers la Roumanie. Les démarches des représentants roumains dans les grandes capitales d'Europe déterminèrent le Tsar et la diplomatie russe de battre la retraite. Malgré cette réalité, l'article 22 du Traité de Berlin non seulement ne clarifiait pas les choses, mais, par la stipulation que les troupes tsaristes d'occupation de la Principauté bulgare et de la Roumélie orientale pouvaient garder la liaison avec la Russie par l'intermédiaire de la Roumanie, créait de nouvelles complications.

Les démarches de la diplomatie et des politiques roumains auprès des facteurs de décision des grandes capitales européennes au sujet du maintien de l'intégrité du pays furent sans succès. À Berlin, la Russie eut gain de cause, à ses arguments et à l'intervention ferme du chancelier A.N. Gortchakov se joignant l'attitude bienveillante d'Otto von Bismarck, hôte de la réunion, qui tout au long des discussions « donna son support aux requêtes des Russes ». En plus, pour ne pas contrarier le tsar, tel que noté dans ses mémoires par le futur chancelier Bernhard von Bülow, Bismarck insista « même pour faire accélérer une discussion détaillée sur ce point ». La cession du sud de la Bessarabie et le traitement appliqué aux

¹² Nicolae Iorga, *Politica externă a regelui Carol I*, București, 1991, pp. 268-269.

¹³ Menace proférée par le chancelier Gortchakov dans un entretien privé avec le représentant de la Roumanie, le général I. Ghica. Pour plus de détails, voir Paul Cernovodeanu, *op. cit.*, p. 340.

représentants de la Roumanie au Congrès, Mihail Kogălniceanu et I.C. Brătianu, offensa les Roumains profondément, tandis que l'attitude de la Russie, comme l'avait remarqué von Bülow, fut considérée par eux un acte d'« ingratitude brutale », les déterminant à se rapprocher de plus en plus de l'Allemagne¹⁴.

Une nouvelle note de tension dans les rapports du jeune État indépendant avec la Russie se dut à la délimitation de la frontière commune après la cession des trois départements du sud de la Bessarabie, la Russie insistant que cette ligne de frontière soit établie par une commission européenne, de même que plus de deux décennies auparavant. À cette époque, deux commissions avaient été constituées : une commission internationale, en conformité avec le Traité de Paris de 1856, comprenant les délégués des sept pays signataires, chargés de pouvoirs de chefs d'État et autorisés à tracer la frontière entre la Russie et la Moldavie, et une autre commission locale, comprenant des commissaires roumains et russes, ayant la charge de recevoir et de remettre le sud de la Bessarabie. Si la frontière établie en 1856 était en même temps une frontière conventionnelle, cette fois-ci il s'agissait uniquement d'une frontière naturelle, qui suivait le thalweg du Prut et le bras Chilia jusqu'à la bouche du Danube (Stari Stambul) et pouvait être reconnue par l'accord des deux parties. Ce n'est qu'en cas de controverse au sujet du thalweg du bras Chilia que les parties auraient fait appel à la Commission européenne du Danube ou, en dernière instance, à une commission internationale. En imprimant à ce transfert de territoire un caractère international, sans que cela fut nécessaire, la Russie visait à légitimer cette annexion, en proposant, en échange de la délimitation, « le transfert de la part de la Dobroudja cédée aux autorités roumaines »¹⁵. Or, la Russie n'avait pas en propriété la Dobroudja, ni même en possession, mais avait rempli pour quelque temps un rôle d'administration. Par conséquent, l'échange suggéré ne pouvait s'effectuer, le gouvernement roumain le rejetant sur le champ. D'ailleurs, une note confidentielle adressée à la Légation de la Roumanie à Paris par le ministère des Affaires Étrangères précisait : « Si la Roumanie doit se résigner à exécuter le Traité de Berlin, expression de la volonté collective de l'Europe et, pratiquement, des modifications imposées par la force dans des circonstances majeures, elle ne se laissera point induite à un retour au Traité de San Stefano. »¹⁶

Le procès-verbal rédigé par la commission pour la délimitation de la frontière entre la Roumanie et la Russie, constituée le 23 novembre / 5 décembre 1878 et comprenant des délégués roumains et russes, dénote les divergences entre les partenaires concernant la frontière dans la section Ismaïl – la bouche du Prut. Selon la partie russe, la frontière devait suivre la rive gauche du Danube et non pas le

¹⁴ *Mémoires du chancelier Prince de Bülow*, t. IV 1849-1896, Paris, 1931, pp. 303-304.

¹⁵ Arhivele Ministerului Afacerilor Externe, București (ci-après : AMAE), fonds Paris, vol. 7, note 13 138, Bucarest, 25 août / 6 septembre 1878.

¹⁶ *Ibidem*, note confidentielle 13 243, Bucarest, 29 août / 10 septembre 1878.

thalweg, invoquant dans ce cas-ci le Traité de Paris (1856) et celui de Bucarest (1812)¹⁷. L'arbitrage par la Commission européenne du Danube devenait ainsi nécessaire. Le problème fut discuté par ses membres de manière indirecte à plusieurs reprises, à l'occasion des propositions visant la nécessité de réviser l'acte de 1865 qui réglementait la navigation dans le secteur maritime du Danube. Le document additionnel adopté en 1881, bien que ne faisant aucune référence concrète à la frontière roumano-russe, donnait gain de cause à la Russie, en acceptant les propositions de cette dernière au sujet de la rive gauche du bras Chilia.

En compensation pour la perte du sud de la Bessarabie, enlevé à la Roumanie une nouvelle fois, et probablement tenant compte de la contribution de l'armée roumaine pendant la guerre, la Russie fut la première à reconnaître l'indépendance de la Roumanie, mais seulement après l'application exacte des stipulations du Traité de Berlin la concernant. Par conséquent, le 15/27 octobre 1878, le baron D. Stuart remettait au prince Carol les lettres de créance en qualité de ministre résident de la Russie à Bucarest. Quelques jours après, le 21 octobre/2 novembre le comte Ladislav Hoyos faisait de même, en tant que premier représentant extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie à Bucarest. La reconnaissance unilatérale et conditionnée de l'indépendance de la Roumanie par ces deux puissances laissait entrevoir les signes d'une réorganisation du pouvoir en Europe.

Dans la Dobroudja, le transfert de pouvoir envers les autorités roumaines montra clairement que la Russie avait l'intention de maintenir le contrôle dans la région, la présence des troupes russes étant prolongée jusqu'au printemps de l'année 1879. Pendant tout ce temps, un échange assidu de lettres eut lieu entre Bucarest et Saint-Petersbourg, de divers documents internationaux furent évoqués, des pressions furent exercées par la partie russe, dans le but de remettre *sine die* l'évacuation, et l'activité des commissions envoyées par Bucarest pour entreprendre une évaluation de la situation se trouva bloquée.

Le chaos causé par la guerre et par l'administration russe, qui avait remplacé en hâte l'administration ottomane, la diversité ethnique de la région, la forme féodale de propriété sur la terre, la nécessité d'élaborer immédiatement des lois roumaines en vertu desquelles le transfert de la Dobroudja pouvait se faire de droit et de fait, et surtout la présence des troupes russes étaient des problèmes conditionnant l'intégration effective de la province. C'est cette présence qui s'avéra l'obstacle le plus important. Saint-Petersbourg s'efforça à maintes reprises et par des moyens divers d'entraver ou de tergiverser l'application de la loi. Ce fut la fermeté des politiques roumaines et du roi qui finit par déjouer les plans de la Russie.

Pour intégrer la province dans le circuit national, le gouvernement avait besoin d'un bon nombre de données récentes et variées sur le potentiel économique

¹⁷ Idem, fonds Constantinopol, vol. 109, adresse n° 19 146, Bucarest, 23 décembre / 4 janvier 1879.

et humain, l'état d'esprit de la population, la composante ethnique, la religion, l'éducation et la culture. Ces données furent fournies par les anciennes administrations, ottomane et russe, et par les inspections organisées dans la province. Ces dernières eurent une mission difficile, à cause des obstructions de toute nature de la part de l'armée russe. C'est ainsi qu'un premier groupe d'officiers roumains envoyés en inspection dans la Dobroudja fut arrêté à Silistra en juillet 1878 et une troupe comptant 40 *călărași*, avec la mission d'organiser un relais de poste, fut empêchée d'agir au mois d'octobre de la même année. Des troupes russes continuèrent à démonter les lignes télégraphiques, qui en Bessarabie avait été remises intactes à l'administration russe par la Roumanie¹⁸.

Avec l'arrivée de la Commission roumaine dans la Dobroudja le 8/20 novembre 1878, en vue de la réalisation du transfert de pouvoir, les actions de l'armée russe auraient dû cesser, surtout tenant compte du fait que le baron Stuart, le ministre de la Russie à Bucarest, avait reçu des instructions de la part de Giers, selon lesquelles il devait se conformer aux décisions prises à Berlin. Stuart avait télégraphié au gouverneur du *sangeac* de Tulcea, Belotserkovitch, « de procéder immédiatement à la remise de la Dobroudja aux autorités princières »¹⁹, en le désignant délégué principal dans ce but et en nommant des commissions de transfert par districts²⁰. Mais les choses furent complètement différentes. De nombreuses difficultés surgirent, allant jusqu'à l'interdiction de l'entrée des troupes roumaines dans les zones de Silistra et de Călărași, le refus de livrer la ville de Sulina ou de remettre des documents divers, des archives, des locaux occupés par l'administration publique, des écoles, en attente de l'arrivée de nouvelles troupes russes (2 corps d'armée) par Bolgrad et Ismaïl²¹, chose non permise dans la situation donnée.

¹⁸ Idem, fonds Războiul de Independență (ci-après : RI), vol. 101, f. 51, n. 19 021, Bucarest, 26 juillet / 6 août 1878 ; ibidem, f. 166, rapport 18 234, Bucarest, 25 octobre / 6 novembre 1878 ; ibidem, f. 167, n. 16 400, Bucarest, 3/15 novembre 1878 ; ibidem, vol. 105, f. 69, n. 16 202, Bucarest, 30 octobre / 11 novembre 1878.

¹⁹ Ibidem, vol. 101, f. 286, n. 1499, Bucarest, 13/25 novembre 1878.

²⁰ Le *sangeac* de Tulcea, appellation désignant la Dobroudja, comprenait les districts suivants : Chilia, Sulina, Mahmudia, Isaccea, Tulcea, Măcin, Babadag, Hârșova, Constanța et Medgidia. Le 8 juin 1877 il entra sous l'administration russe, étant placé, tout comme le *sangeac* de Svichtov et le *sangeac* de Trnovo, se trouvant au sud du Danube, sous la direction d'un gouverneur et d'un vice-gouverneur nommés par le commandant suprême des forces russes de la région. Le territoire fut divisé en sept unités territoriales : Tulcea, Măcin, Constanța, Medgidia, Hârșova-Cernavodă, Sulina et Babadag, placées chacune sous l'autorité d'un officier russe d'intendance. Sous l'administration ottomane, la Dobroudja avait compris dix unités territoriales, administrées par un pacha assisté par un conseil général.

²¹ AMAE, fonds RI, vol. 101, f. 339, tél., Tulcea, 18/30 novembre 1878 ; ibidem, f. 336, n. 17 327, Bucarest, 19 novembre / 1^{er} décembre 1878 ; ibidem, f. 417, tél., Tulcea, 23 novembre / 5 décembre 1878 ; Idem, fonds Constantinopol, vol. 110, tél. 527, Bucarest, 12 / 24 novembre 1878.

Au début du mois de janvier 1879, le préfet de Constanța informait le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires Étrangères de la présence dans la localité d'un nombre toujours important de troupes russes, environ 4 000 personnes, occupant les meilleurs positions, tandis que les troupes roumaines ne pouvaient établir leurs quartiers. La Russie se prévalait des décisions prises à Berlin, autorisant le passage par la Dobroudja des armées russes situées au sud du Danube. Pendant l'automne de 1878 la Russie essaya, à plusieurs reprises, de déterminer la signature par la Roumanie d'un nouvel accord qui aurait prolongé considérablement l'intervalle de 9 mois prévu par l'article 22 du Traité de Berlin pour le passage des troupes russes par la Dobroudja. Un tel arrangement aurait été non seulement contraire aux décisions prises à Berlin, mais il aurait aussi institué pour la Dobroudja « un régime exceptionnel ne pouvant être adopté qu'avec l'accord du Parlement »²². Le refus de la Roumanie et les pressions exercées par les puissances européennes, surtout par l'Autriche-Hongrie²³, forcèrent la Russie à adopter une tactique différente. Ainsi, la Russie déclara qu'elle respectait le délai fixé et qu'elle ne voulait que « mettre fin à la confusion créée autour de la proposition d'arrangement, d'immixtion des éléments militaires ». Selon Giers, les demandes formulées par la Russie n'étaient pas une contravention à l'article 22, tel qu'interprété, mais « une conservation des communications militaires » dans l'esprit du même article²⁴.

Le transfert de pouvoir eut lieu le 23 novembre / 5 décembre 1878, l'administration de la Dobroudja revenant aux autorités roumaines²⁵. Celles-ci furent accueillies avec joie par la population et avec hostilité par les officiers russes. Le commandant militaire russe de Sulina s'opposa à la livraison de la ville et, à Tulcea, le gouverneur obstrua la remise des archives²⁶. La retraite des troupes russes commença le 6/18 février 1879 et ne s'acheva qu'à la fin du mois d'avril de la même année, lorsque la flottille russe quitta le port Tulcea.

²² Idem, fonds RI, vol. 102, f. 75, note non expédiée, janvier 1879 ; ibidem, vol. 101, f. 182, tél., Bucarest, 30 octobre / 11 novembre 1878 ; ibidem, ff. 205-206, tél., Bucarest, 3/15 novembre 1878.

²³ Ibidem, vol. 101, ff. 214-215, tél. 1 872, Vienne, 5/17 novembre 1878. Le comte Andrassy notait que la Roumanie ne pouvait ignorer les décisions prises à Berlin, par la signature d'un tel arrangement. Elle devait protester auprès des grandes puissances, pour que celles-ci fassent des pressions sur la Russie, en la forçant ainsi de quitter la Dobroudja.

²⁴ Ibidem, f. 213, tél. 186, Yalta, 4/16 novembre 1878 ; ibidem, f. 195, tél. 77, Yalta, 2/14 novembre 1878.

²⁵ Pour plus de détails voir *50 de ani de viață românească în Dobrogea*, București, 1928 ; M.D. Ionescu, *Dobrogea în pragul secolului XX*, București, 1904 ; N. Ciachir, *Războiul pentru Independența României în contextul european*, București, 1977 ; Idem, *Istoria popoarelor din sud-estul Europei în epoca modernă (1789-1923)*, București, 1987.

²⁶ AMAE, fonds RI, vol. 101, f. 417, tél., Tulcea, 23 novembre / 5 décembre 1878 ; ibidem, f. 436, Galați, 29 novembre / 11 décembre 1879.

Un dernier aspect que nous voudrions examiner est la position de la Russie dans la commission européenne de délimitation de la frontière conventionnelle entre la Roumanie et la Principauté bulgare²⁷, dont les travaux se déroulèrent pendant deux années. Avec la détermination ferme de récupérer en partie l'influence qu'elle tenait à San Stefano et de réparer son prestige, la Russie profita de sa présence dans la commission pour obtenir, en sa faveur et au détriment de la Roumanie, une modification du trajet décidé à Berlin. Au fait, il était difficile de contrecarrer les prétentions de la Russie, puisque le texte du Traité de Berlin ne donnait pas une description détaillée du trajet, mais laissait les choses à la latitude de la commission, ne précisant que le point de départ et le point terminus. Ainsi, la frontière de la Principauté bulgare « suit au nord la rive droite du Danube, à partir de l'ancienne frontière de la Serbie jusqu'à un point déterminé par une commission européenne, à l'est de Silistra, et se dirige ensuite vers la mer Noire, au sud de Mangalia, qui reste attachée au territoire roumain. La mer Noire constitue la frontière orientale de la Bulgarie » (article 2)²⁸.

Les discussions préliminaires mirent en évidence deux points de vue différents au cadre de la commission, d'une part celui de la Russie et d'autre part celui des puissances européennes. Les représentants des puissances européennes convinrent dès le début « qu'une frontière naturelle et stratégique était impossible et ils donnèrent leur assentiment à une ligne directe qui partait du sud de Mangalia, à une distance d'environ 5 kilomètres de ce port, et débouchait sur le Danube, à l'est et près de Silistra »²⁹. La décision mécontenta la Roumanie, qui se considérait lésée et dépossédée de la forteresse d'Arab-Tabia, point stratégique et absolument nécessaire pour une communication facile avec la Dobroudja. À la suite des inspections que la commission devait entreprendre, elle espérait obtenir une modification de l'article 46 du traité et l'inclusion de la ville de Silistra, peuplée en majorité par des Roumains, vu un nombre de précédents générés par l'application de certaines stipulations sur le terrain (par exemple, la frontière de la Bessarabie, modifiée par rapport au Traité de Paris).

Si à la réunion informelle de Constantinople du 11/23 octobre 1878 le représentant de la Russie, A. Bogoliubov, semblait prêt à négocier, dès que les membres de la commission se furent déplacés sur le terrain, il devint intraitable au

²⁷ Pour des détails sur la délimitation de la frontière roumano-bulgare et l'évolution de ce problème jusqu'au moment de la Première Guerre mondiale, voir Daniela Bușă, *Frontiera sudică a Dobrogei – evoluția unui traseu*, dans « Revista istorică », n.s., 2003, n^{os} 3-4, pp. 117-133 ; Eadem, *Relații româno-bulgare în perioada 1878-1914*, dans le vol. *Români și bulgari. Provocările unei vecinătăți*, București, 2007, pp. 57-89.

²⁸ Voir le texte de l'art. 2 dans le vol. *Tratatul de la Berlin urmat de Protocoalele Congresului*, București, 1878, p. 2.

²⁹ AMAE, fonds RI, vol. 105, f. 13, adresse 11 268, Bucarest, 21 juillet / 2 août 1878.

sujet de la prise comme point de départ du village de Dechizeni, situé à une distance de 21 km de Silistra, ce qui marquait un éloignement de l'esprit et des stipulations du Traité de Berlin, que les autres délégués ne pouvaient accepter³⁰. Malgré les arguments présentés par la partie roumaine dans plusieurs mémoires, la Russie bloqua pendant l'automne de l'année 1878 la délimitation du premier tronçon du trajet, même si les autres membres de la commission s'étaient mis d'accord sur le fait qu'Arab-Tabia, la colline s'élevant devant la ville de Silistra (de nos jours Ostrov), serait attribuée à la Roumanie et que le point de départ de la frontière serait situé 800 m en aval de Silistra³¹.

La suspension des travaux au mois de décembre de l'année 1878, pour tout l'hiver, donna à la diplomatie russe l'occasion d'entreprendre des actions concertées auprès des puissances, à Constantinople tout comme dans de différentes capitales européennes, corroborées avec des pressions exercées sur la Roumanie, pour imposer son propre point de vue. Le chancelier russe Giers menaçait d'« annuler » Silistra par la délimitation de la frontière, si la Roumanie continuait à revendiquer la ville³².

La prise d'Arab-Tabia par les troupes roumaines le 16/28 janvier 1879 ne fit qu'accroître la tension dans les relations roumano-russes, Saint-Pétersbourg la considérant une occupation et non pas une prise en possession, tel qu'argumenté par la partie roumaine, qui précisait que l'action avait été entreprise sans l'intention « d'éveiller la moindre susceptibilité ou le moindre soupçon »³³. La présence des troupes roumaines à Arab-Tabia provoqua tant de mécontentement à Saint-Pétersbourg que les officiels russes oublièrent le fait que le litige concernait un État autonome sous suzeraineté ottomane et non pas les frontières propres, ce qui dévoile d'avantage les plans que la Russie avait formés au sujet de la Principauté bulgare. La Russie « ne cédera jamais sur ce point et ne consentira pas que Silistra et ses environs lui soient enlevés », déclarait le prince Gortchakov au représentant de la Roumanie à Saint-Pétersbourg, Ion Ghica, en ajoutant : « N'oubliez pas ce que vous devez à la Russie, le territoire de l'autre côté du Danube, sur lequel vous n'avez aucun droit, c'est elle (n.n. la Russie) qui vous en a fait don. »³⁴ Et, pour se montrer plus convaincante, la Russie ordonna un déploiement de forces dans la zone de la ville de Silistra et dans le sud de la Dobroudja³⁵.

³⁰ G. Bibesco, *Histoire d'une frontière. La Roumanie sur la rive droite du Danube*, Paris, 1883, p. 55.

³¹ AMAE, fonds RI, vol. 105, f. 90r, Silistra, 15/27 novembre 1878.

³² Idem, fonds Constantinopol, vol. 109, r. 486, annexe n° 4, Saint-Pétersbourg, 21 décembre 1878 / 2 janvier 1879.

³³ Ibidem, circulaire n° 2 046, Bucarest, 7/19 février 1879.

³⁴ Idem, fonds RI, vol. 95, f. 156, tél., Saint-Pétersbourg, 22 janvier / 1^{er} février 1879.

³⁵ Idem, fonds Constantinopol, vol. 109, tél. 1 038, Bucarest, 19/31 janvier 1879.

Face à la réaction de désapprobation plutôt que d'appui de la part des grandes puissances, la Roumanie retira ses troupes³⁶. Seule l'Autriche-Hongrie fit exception et, par la voix de son ministre des Affaires Étrangères, Andrassy, elle demanda à la Russie de respecter les décisions de la commission européenne de délimitation de la frontière³⁷.

La Russie poursuivit la même politique d'obstruction de toute résolution du problème au long de l'année 1879, dans l'espoir que certaines concessions qu'elle avait dû accepter à Berlin pourraient être annulées ou rendues minimales par l'empêchement de l'application *ad litteram* des stipulations du traité. Paradoxalement, elle se trouva encouragée par l'attitude tolérante des puissances européennes, les garantes de la mise en pratique exacte du Traité de Berlin, bien que dans toutes les capitales occidentales l'on connût bien les intentions de la Russie et les implications d'une attitude pareille. « Nous savons », déclarait l'ambassadeur de la Grande Bretagne à Constantinople, sir Legard, au gérant de l'agence de la Roumanie, « que la Russie voudrait qu'Arab-Tabia appartienne à la Bulgarie, mais nous refusons d'admettre les prétentions de la Russie. » Toutefois, pendant les mois de juillet-septembre 1879 les grandes puissances ne firent qu'écouter, admettre et donner pouvoir de loi aux propositions des Russes. Le seul gain fut l'admission dans la commission technique d'un délégué de la part de la Roumanie et d'un autre de la part de la Bulgarie, « mais simplement à titre officiel et consultatif »³⁸. En laissant Arab-Tabia en possession de la Roumanie, le projet autrichien-hongrois adopté pendant l'été de l'année 1880 ne donna pas satisfaction à la Russie, mais compliqua d'avantage les relations entre la Roumanie et la Principauté bulgare, la frontière étant considérée « peu satisfaisante pour les deux parties ».

Pour conclure, nous pouvons affirmer que dans les années précédant la guerre de 1877-1878, mais surtout après la fin des hostilités, pour les politiques de Bucarest l'action du facteur extérieur eut d'autres coordonnées, la politique visant à assurer la sécurité et la souveraineté constituant une permanence. Dans ce contexte, les relations avec les grandes puissances, surtout s'il s'agissait d'États voisins, comme par exemple la Russie, furent prioritaires et bénéficièrent d'une attention toute spéciale, surtout lorsque le risque existait pour un simple acte ou permission donnée, apparemment sans implications, d'avoir des suites des plus graves.

³⁶ L'Allemagne a essayé d'employer la résolution du conflit comme monnaie d'échange pour le rachat par l'État roumain des chemins de fer construits par le consortium Strousberg.

³⁷ AMAE, fonds RI, vol. 95, ff. 136-137, tél., Vienne, 20 janvier / 1^{er} février 1879.

³⁸ Idem, fonds Constantinopol, vol. 109, rapports 219 et 447, Constantinople, 10/22 août 1879, respectivement 8/20 décembre 1879.